



VILLE DE BATHURST
SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE
PROCÈS-VERBAL

le 15 avril 2024
18 h 30
Salle du conseil - Hôtel de Ville

Présences	K. Chamberlain, mairesse P. Anderson, conseillère D. Branch, conseiller S. Brunet, conseiller R. Hondas, conseiller D. Knowles, conseiller J.-F. LeBlanc, conseiller S. Legacy, conseiller M. Willett, maire adjoint
Absent	M. Skerry, conseiller
Fonctionnaires	T. Pettigrew, directeur général A. Parker, greffière municipale M. Abernethy, ingénieur municipal J.-S. Chiasson, agent de communications M. A. LaPlante, directeur municipal adjoint C. Legacy, Directeur du développement économique R. Wilbur, Directeur des parcs, du service des loisirs et du tourisme M. Bouffard directeur municipal d'urbanisme

1. **MOMENT DE RÉFLEXION / RECONNAISSANCE TERRITORIALE**
2. **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par D. Branch, conseiller
Appuyé par D. Knowles, conseiller

QUE l'ordre du jour soit approuvé comme présenté.

MOTION ADOPTÉE

3. **DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS**

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

4.1 Séance ordinaire publique tenue le 18 mars 2024

Proposé par J.-F. LeBlanc, conseiller

Appuyé par S. Legacy, conseiller

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire publique daté du 18 mars 2024 soit approuvé comme distribué.

MOTION ADOPTÉE

5. RÉOLUTIONS EN BLOC

Aucun point n'est inscrit sous résolutions en bloc.

6. PRÉSENTATIONS DU PUBLIC ET DE L'ADMINISTRATION

6.1 Journées Hospitalité 2024 par Mike Doucet

M. Mike Doucet, président du festival Journées Hospitalité, donne aux membres du conseil un aperçu de ce à quoi on peut s'attendre pour 2024 et demande un montant supplémentaire de 25 000 \$ du fond de la taxe sur l'hébergement touristique.

Le festival de 10 jours accueillera 48 événements différents, avec plus d'événements pour les aînés et les enfants par rapport à l'année dernière. Le comité a décidé d'élargir la tranche d'âge des concerts cette année pour permettre aux 13 ans et plus de participer à l'événement avec un parent ou un gardien. La programmation sera également légèrement modifiée cette année pour permettre aux feux d'artifice d'avoir lieu le premier samedi du festival.

Le comité était également très heureux de présenter sa nouvelle publicité et d'annoncer qu'elle sera diffusée dans toutes les provinces de l'Atlantique, ainsi qu'un concours qui sera annoncé pendant l'émission « Live at 5 » de CTV, du 27 mai 2024 au 31 mai 2024. Le grand prix consiste en 2 super pass, 3 nuits au Best Western, un accès VIP à tous les événements, 250 \$ en cartes d'essence, 200 \$ en chèque cadeau pour District Burger et 500 \$ en argent comptant pour une valeur totale de 2 500 \$.

Les membres du conseil sont d'accord pour accorder la somme de 25 000 \$ provenant du fonds de la taxe sur l'hébergement touristique, comme demandé, qui sera présenté lors d'une prochaine réunion pour résolution.

6.2 Révision des dispositions de zonage relatives au stationnement et aux habitations multifamiliales dans la zone commerciale centre-ville (Zone CCV) par Marc Bouffard

M. Marc Bouffard, directeur municipal d'urbanisme, présente aux membres du conseil une révision des dispositions de zonage relatives au stationnement et aux habitations multifamiliales.

Le but de cette révision est de corriger les incohérences et les contradictions de l'arrêté de zonage actuel qui peuvent retarder l'émission de permis de construire pour les habitations

multifamiliales. Il recommande de remplacer l'exigence de 1,5 espace de stationnement par celle d'un espace de stationnement par unité d'habitation. Il est également recommandé de corriger le rapport entre la hauteur et la surface de plancher, car il s'agit actuellement de deux normes différentes.

7. FINANCES

7.1 Total des comptes fournisseurs pour le mois de mars 2024

Proposé par D. Branch, conseiller

Appuyé par M. Willett, maire adjoint

QUE les comptes fournisseurs, incluant les salaires, pour le mois de mars 2024 soient approuvés comme indiqué ci-dessous :

Opération : 1 305 132 \$

Capital : 271 808 \$

Total : 2 826 241 \$

MOTION ADOPTÉE

8. ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Il n'y a pas de point concernant les arrêtés municipaux.

9. RÉOLUTIONS PROVISOIRES

9.1 Modification de l'arrêté de zonage concernant le stationnement et les habitations multifamiliales dans la zone commerciale centre-ville (zone CCV)

Proposé par S. Brunet, conseiller

Appuyé par J.-F. LeBlanc, conseiller

ATTENDU QUE la Ville de Bathurst propose de modifier l'arrêté 2008-01 intitulé « Arrêté de zonage de la City of Bathurst » en vue de permettre l'affectation et l'usage des terrains suivants comme suit :

Modifier certaines dispositions de l'arrêté de zonage concernant

1. Le nombre de stationnements requis pour les immeubles à d'habitation et
2. La hauteur des immeubles à d'habitation dans la Zone Commerciale Centre-Ville (Zone CCV)

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE

1. Soit rédigé à cet effet des arrêtés portant modification à l'Arrêté de zonage,
2. La Greffière, agissant au nom du conseil municipal, voit à ce que l'avis public prescrit dans l'article 111 de la *Loi sur l'urbanisme* est affiché sur le site Web de la municipalité pour annoncer l'intention du Conseil municipal, le jour et le lieu d'examen des oppositions formulées à l'encontre des projets d'arrêtés,

3. Le conseil municipal demande par écrit au comité consultatif en matière d'urbanisme de lui donner son avis écrit sur les modifications proposées,
4. L'examen des oppositions formulées à l'encontre des projets d'arrêtés soit fixé au 6 mai 2024 à 18 h 30 dans la salle du conseil.

MOTION ADOPTÉE

9.2 Renouvellement des nominations à la Commission du Centre aquatique de Bathurst

Proposé par S. Brunet, conseiller
Appuyé par M. Willett, maire adjoint

QUE Francesco Saverio Viglione et Roxane Perron-Faulds soient nommés à la Commission du Centre aquatique de Bathurst pour un deuxième mandat se terminant au mois d'avril 2025.

MOTION ADOPTÉE

9.3 T004-24 Peinture des lignes longitudinales

Proposé par D. Knowles, conseiller
Appuyé par J.-F. LeBlanc, conseiller

QUE la soumission T004-24 pour peinture des lignes longitudinales soit attribuée à Four Season Sports comme contrat de 5 ans pour 50 075,00 \$ plus taxe par année pour un total de 250 375,00 \$, plus taxe.

MOTION ADOPTÉE

9.4 T005-24 Marquage des chaussées

Proposé par M. Willett, maire adjoint
Appuyé par S. Legacy, conseiller

QUE la soumission T005-24 pour marquage des chaussées soit attribuée à Gloucester Sealer comme contrat de 5 ans pour 59 657,00 \$ plus taxe par année pour un total de 298 284,99 \$, plus taxe.

MOTION ADOPTÉE

9.5 P2010-01 Politique sur l'utilisation des systèmes de positionnement global

Proposé par S. Legacy, conseiller
Appuyé par D. Branch, conseiller

ATTENDU QUE la Ville de Bathurst se consacre à la santé et à la sécurité de ses employés, ainsi qu'à l'utilisation et à l'entretien efficaces de tous ses véhicules; et

ATTENDU QUE l'utilisation du GPS est un outil précieux pour promouvoir des habitudes de conduite plus sécuritaires et atténuer les risques associés à l'utilisation des véhicules de la Ville de Bathurst.

QU'IL SOIT DONC RÉSOLU QUE les membres du conseil approuvent la modification de la politique P2010-01 Politique sur l'utilisation des systèmes de positionnement global, ci-jointe.

MOTION ADOPTÉE

9.6 Points discutés à huis-clos

9.6.1 Entente - « East Coast Adventure Co. »

Proposé par J.-F. LeBlanc, conseiller

Appuyé par S. Legacy, conseiller

QUE les membres du conseil approuvent l'entente entre la Ville de Bathurst et « East Coast Adventure Co. » comme discuté à huis clos le 12 février 2024 en vertu de *l'article 68 de la Loi sur la gouvernance locale* et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer tous les documents connexes au nom de la Ville.

MOTION ADOPTÉE

9.6.2 Entente - 235, rue Dumaresq

Proposé par D. Branch, conseiller

Appuyé par M. Willett, maire adjoint

QUE les membres du conseil approuvent l'entente entre la Ville de Bathurst et Edward Jackson et Tammy Marlene Hughes comme discuté à huis clos le 2 avril 2024 en vertu de *l'article 68 de la Loi sur la gouvernance locale* et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer tous les documents connexes au nom de la Ville.

MOTION ADOPTÉE

9.6.3 Vente de Terrain - 905, promenade Riverside

Proposé par J.-F. LeBlanc, conseiller

Appuyé par R. Hondas, conseiller

QUE le conseil approuve la vente du terrain situé au 905, promenade Riverside ayant le numéro cadastral 20619842 à Madame Gisele Lagace au montant de 1 \$ plus taxe applicable pour être déposée dans le compte réserve du fonds d'immobilisation général. L'acheteur sera responsable des frais légaux, de lotissement et d'enregistrements; comme il a été discuté à la session à huis clos le 2 avril 2024 en vertu de l'article 68 de la *Loi sur la gouvernance locale*; et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer tous documents connexes au nom de la Ville.

MOTION ADOPTÉE

10. POINTS D'INFORMATION**10.1 Rapports de l'administration**

Il n'y a pas de rapport de l'administration.

10.2 Rapports de comités**10.2.1 Union des municipalités du Nouveau-Brunswick par conseiller LeBlanc**

Le conseiller LeBlanc présente aux membres du conseil une mise à jour sur la réunion de l'Union des municipalités du Nouveau-Brunswick à laquelle il a assisté durant la fin de semaine du 22 mars 2024.

10.2.2 Arts et culture par conseiller Brunet

Le conseiller Brunet a fait le point sur les événements artistiques et culturels qui ont eu lieu dans la ville de Bathurst. Il a également profité de l'occasion pour rappeler aux membres du conseil et au public les événements à venir.

10.3 Rapport de la mairesse

La mairesse a invité le conseiller Legacy à rappeler aux citoyens que le retour du déjeuner de la Baie organisé par Co-Action aura lieu le vendredi 19 avril 2024 dans les restaurants participants. Les détails de l'évènement sont disponibles sur leur page Facebook.

10.3.1 Proclamation - Jour de la Terre 2024

La greffière municipale et la mairesse lisent la proclamation de la Jour de la Terre 2024.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par J.-F. LeBlanc, conseiller

Appuyé par D. Branch, conseiller

QUE la séance ordinaire publique soit levée à 19 h 26.

MOTION ADOPTÉE

Kim Chamberlain / MAIRESSE

Amy-Lynn Parker / GREFFIÈRE MUNICIPALE